



Moto VEI imatriculé a l'étranger

Par **Luigi75888**, le **14/12/2022 à 07:01**

Bonjour, rnJe viens vers vous car j'ai ete victime d'un accident de la route le 26/07/2022 en france , jugé non coupable par le PV dresser par la police , mon assurance portugaise m'as forcer la main pour faire un recours direct envers l'assurance du tier qui a causé l'accident , choses que j'ai faite , je suis actuellement en contact avec cette assurance , mon vehicule a été classé VEI (11000€ de réparation) et la vrade a 8500€. rnLa compagnie d'assurance m'as dabord proposer de reprendre mon vehicule et donc d'etre indemnisé a hauteur de la vrade , mais elle ma envoyer un mails quelque jours plus tard pour m'indiquer qu'il ete impossible de reprendre mon vehicule car imatriculé a l'etranger , il m'affirme que c'est a moi de revendre l'epave a un epaviste et que je n'ai que l'option de remboursement de la vrade - la valeurs de l'epave, ma question est la suivante , sont il en droit de me refuser la cession du vehicule a leurs compagnie du faite que celui ci est imatriculer a l'etranger? rnQui va regler les frais de gardiennage sachant que je suis la victime dans l'accident? rnL'expert m'affirme que c'est a moi de payé alors que je ne suis pas le responsable de l'accident . Bien évidemment il me dise aussi que la valeurs de l'epave sera fixé par appel d'offres et refuse de me communiqué les montant . rn

Par **chaber**, le **15/12/2022 à 07:50**

Bonjour, rn rn[quote] rnmon assurance portugaise m'as forcer la main pour faire un recours direct envers l'assurance du tier qui a causé l'accident rn rn[/quote] rnVous faites donc le recours vous-même auprès du responsable? et l'expert est celui de son asssureur?

Par **Luigi75888**, le **15/12/2022 à 19:02**

Oui, c'est moi qui traite directement avec l'assurance adverse et oui l'expert est celui de son assurance.
Je me suis rendu aujourd'hui au garage afin de récupérer ma moto accidentée et j'ai donc du payer les frais de gardiennage ainsi que les frais de devis d'un montant de 450€ au total, j'ai demandé à l'assurance de me communiquer au plus vite si ils me rembourseraient ou pas.

Par **chaber**, le **15/12/2022 à 19:31**

bonjour
Si vous n'avez aucune responsabilité il vous est possible de réclamer tous les frais à votre charge auprès de l'assureur du responsable

Par **Luigi75888**, le **15/12/2022 à 19:42**

Je viens tout juste de l'informer par mail , en demandant le remboursement de ces frais (facture à l'appuyer) . Pourriez vous m'orienter un peu plus sur cette fameuse convention épave , un véhicule avec une carte grise étrangère ne peut donc réellement pas être cédé à la compagnie d'assurance ?